

Demande de modification d'un contrat d'accompagnant d'élèves en situation de handicap dans le cadre de ses missions d'accompagnement sur le temps méridien

L'autorité fonctionnelle complète le cadre A puis transmet la demande au pilote de PIAL

CADRE A

Nom de l'AESH :

Prénom de l'AESH :

PIAL d'affectation de l'AESH :

Quotité d'exercice hors temps méridien de l'AESH :

Nom de l'école / établissement où l'AESH doit intervenir sur le temps méridien :

Commune de l'école ou établissement :

Numéro RNE de l'école / établissement :

Période d'intervention annuelle sur le temps méridien (la date de fin d'accompagnement ne pourra dépasser la date de fin d'année scolaire en cours) : du au 2025

Planning d'intervention hebdomadaire sur le temps de pause méridienne :

Format heures / min	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Total heures hebdomadaire
	de..... à	de..... à	de..... à	de..... à	de..... à	

Nom(s), prénom(s) et classe(s) du ou des élèves accompagné(s) :

-
-

- ☐ Temps d'accompagnement pouvant être inclus dans l'emploi du temps hebdomadaire de 23h10
- ☐ Temps d'accompagnement avec augmentation de la quotité d'exercice sur contrat de travail

Le repas de l'AESH est pris en charge par la collectivité territoriale : oui ☐ non ☐

Signature de l'autorité fonctionnelle :

Signature de l'AESH :

À Nevers, le.....

CADRE B

Signature du responsable du service départemental de l'école inclusive :

Avis de Mme la DASEN de Saône-et-Loire

- Favorable ☐
- Défavorable ☐

Augmentation de la quotité d'exercice de(en %)

À Mâcon, le

Signature de l'inspectrice d'académie, directrice des services départementaux de l'Éducation nationale de Saône-et-Loire,

Pour rappel, l'activité sur le temps méridien d'un personnel AESH ne peut aboutir à la rémunération par l'État d'activités qui ne seraient pas strictement liées à l'accompagnement d'élèves en situation de handicap dans les actes de la vie quotidienne ou dans les activités de la vie sociale et relationnelle.